

Programme de contrôle externe de la tarification à l'activité de la région Nouvelle-Aquitaine pour 2025

Vu les dispositions du code de la sécurité sociale et notamment les articles L 162-23-13 et R 162-35 et suivants ;

Vu la proposition élaborée par la commission de contrôle réunie le 11 décembre 2025, sur la base du projet préparé par l'unité de coordination régionale (UCR) ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé arrête le programme de contrôle externe de la tarification à l'activité de la région Nouvelle-Aquitaine pour 2025 suivant :

1) La période de contrôle

Pour tous les établissements, la période contrôlée est du 1er mars au 31 décembre 2024.

2) Les thèmes du programme de contrôle

Les thèmes retenus répondent aux priorités nationales pour l'année 2025 :

- les activités non prises en charge par l'assurance maladie ou ne relevant pas d'une facturation relevant de la tarification à l'activité ;
- le codage du diagnostic principal et de certains actes CCAM (classification commune des actes médicaux) classant ;
- les séjours dits « contigus » ;
- les séjours avec comorbidités ;
- les prestations inter-établissements.

Dans ce cadre, les établissements financés en 2024 par le dispositif de sécurisation modulée à l'activité ne feront pas l'objet de contrôle pour la campagne 2025.

Par ailleurs, les contrôles porteront uniquement sur le champ médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) (hors hospitalisation à domicile (HAD) et pour des séjours en hospitalisation complète, y compris ceux des patients hospitalisés pour la prise en charge de la COVID-19 et les séjours sans nuitée de chirurgie et d'interventionnel.

Les séjours sans nuitée dits de médecine (racines en M et en Z) ne feront pas l'objet de contrôle pour la campagne 2025.

Il est à noter qu'il n'est pas mis en place de ciblage de la facturation des suppléments facturés lorsque le patient est pris en charge dans une unité de réanimation, de soins intensifs, de surveillance continue ou dans une chambre spécifique d'une unité d'hématologie. **Néanmoins tout séjour entrant dans le champ des contrôles comportant un supplément pourra faire l'objet d'un contrôle (y compris donc du supplément).**

Pour tous les établissements, la période contrôlée s'étend du **1er mars au 31 décembre 2024**

3) La liste des établissements retenus en application des critères de ciblage 2025

CH de Dax- Côte d'Argent - FINESS 400780193

Adresse : Boulevard Yves du Manoir – BP 323 – 40107 DAX CEDEX

Période de ciblage : **01/03/2024 au 31/12/2024**

N° CHAMP	THEME	PRIORITE	CATEGORIE	LIBELLE	DEBOUCHE
N°1	Erreur codage acte CCAM	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec jusqu'à 2 actes CCAM d'esthétique ne relevant Potentiellement pas d'une prise en charge Assurance maladie, hors : [Racines 09Z02, décès, CM 17, CM 28, codes CIM 10 suivants : C- ou D- , Z85.3, Z87.4, Z90.1, Q35. -, Q37. - ou Q38.-]	Non sanctionnable
N°2	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 08C38 Autres arthroscopies du genou , hors PIE, hors décès	Non sanctionnable
N°3	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 05M04 Infarctus aigu du myocarde , Hors : [GHM 05M04T, décès, PIE, acte CCAM de la liste A-351, A-352, A-353, A-354 et A-355 et hors acte CCAM de la liste A-211 si niveau de sévérité 2, 3 ou 4]	Non sanctionnable
N°4	Séjours avec comorbidités	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau 2 du GHM, avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD.	Non sanctionnable
N°5	Séjours avec comorbidités	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau 3 du GHM, avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD.	Sanctionnable
N°6	Séjours avec comorbidités	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau 4 du GHM, avec les caractéristiques suivantes : ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non sanctionnable
N°7	Séjours contigus	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours contigus avec ré hospitalisation le même jour dans un même établissement géographique hors CM 15, 28	Non sanctionnable

GROUPE HOSPITALIER SAINTES – SAINT- JEAN D'ANGELY - Finess : 170780175

Adresse : 18 Avenue du PORT – 17400 Saint Jean d'Angély

Période de ciblage : 01/03/2024 au 31/12/2024

N° CHAMP	THEME	PRIORITE	CATEGORIE	LIBELLE	DEBOUCHE
N°1	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 06C08 Appendicectomies compliquées , hors décès, hors PIE	Non Sanctionnable
N°2	Erreur de codage acte CCAM	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec jusqu'à 2 actes CCAM d'esthétique ne relevant potentiellement pas d'une prise en charge Assurance maladie, hors : [racines 09Z02, décès, CM 17, CM 28, codes CIM 10 suivants : C- ou D-, Z85.3, Z87.4, Z90.1, Q35.-, Q37.- ou Q38.-]	Non Sanctionnable
N°3	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 05M04 Infarctus aigu du myocarde , Hors : [GHM 05M04T, décès, PIE, acte CCAM de la liste A- 351, A-352, A-353, A-354 et A-355 et hors acte CCAM de la liste A-211 si niveau de sévérité 2, 3 ou 4]	Non Sanctionnable
N°4	Séjours avec comorbidités	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau 2 du GHM, avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable
N°5	Séjours avec comorbidités	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau 3 du GHM, avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD.	Sanctionnable
N°6	Séjours contigus	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours contigus avec ré hospitalisation le même jour dans un même établissement géographique hors CM 15, 28	Non Sanctionnable

CLINIQUE SAINT AUGUSTIN - FINESS 330780081

Adresse : 114 avenue d'Arès – 33200 Bordeaux

Période de ciblage : 01/03/2024 au 31/12/2024

N° CHAMP	THEME	PRIORITE	CATEGORIE	LIBELLE	DEBOUCHE
N°1	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, appartenant à la catégorie E43, E44, E46 ou au code R64 avec les caractéristiques suivantes : âge $\geq$ 2 ans et $\leq$ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable
N°2	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, appartenant à la catégorie E87 avec les caractéristiques suivantes : âge $\geq$ 2 ans et $\leq$ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable
N°3	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, de la catégorie T81 , avec les caractéristiques suivantes : âge $\geq$ 2 ans et $\leq$ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Sanctionnable
N°4	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec comorbidités associées valorisant le niveau du GHM, appartenant au groupe « complications postopératoires » (D50-D62-D64,8 Anémie - K56-K91.3 Occlusion intestinale - T801 complications vasculaires T81 Complications d'actes- T82 à T85 Complications de prothèses) avec les caractéristiques suivantes : âge $\geq$ 2 ans et $\leq$ 90 ans, durée de séjour $\leq$ à 11 jours, hors décès- hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable
N°5	Séjours pouvant relever d'une PIE	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours de moins de 2 nuits pouvant relever de PIE (prestations inter établissement) hors CM 28 (exception GHM 28Z14Z, 28Z15Z et 28Z16Z)	Non Sanctionnable

Clinique CHÉNIEUX - FINESS 870000288

Adresse : 18 rue du Général Catroux – 87 000 LIMOGES

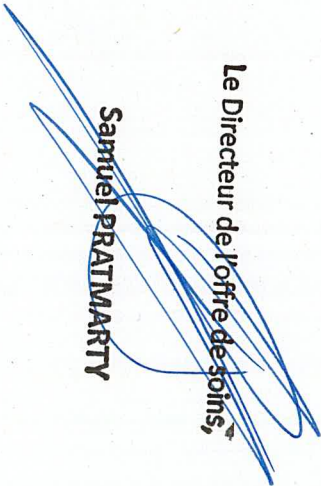
Période de ciblage : 01/03/2024 au 31/12/2024

N° CHAMP	THEME	PRIORITE	CATEGORIE	LIBELLÉ	DEBOUCHÉ
N°1	Erreur de codage portant sur l'acte CCAM	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec jusqu'à 2 actes CCAM d'esthétique ne relevant potentiellement pas d'une prise en charge Assurance maladie, hors : [racines 09Z02, décès, CM 17, CM 28, codes CIM 10 suivants : C- ou D-, Z85.3, Z87.4, Z90.1, Q35.-, Q37.- ou Q38.-]	Non Sanctionnable
N°2	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 08C38 Autres arthroscopies du genou , hors PIE, hors décès	Non Sanctionnable
N°3	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 06C08 Appendicectomies compliquées , hors décès, hors PIE	Non Sanctionnable
N°4	Erreur de codage portant sur le DP	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans la racine 07C13 Cholécystectomies sans exploration de la voie biliaire principale pour affections aiguës, hors décès, hors PIE	Non Sanctionnable
N°5	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, appartenant à la catégorie E43, E44, E46 ou au code R64 avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour ≤ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Sanctionnable
N°6	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, de la catégorie K56.- ou du code K91.3 , avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour ≤ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD.	Non Sanctionnable
N°7	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, code R33 , avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour ≤ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable

N°8	Séjours avec comorbidité	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours avec une seule comorbidité associée valorisant le niveau du GHM, de la catégorie T81 , avec les caractéristiques suivantes : âge ≥ 2 ans et ≤ 90 ans, durée de séjour ≤ à 11 jours, hors décès, hors séjours avec suppléments REA et REP, hors mono RUM d'UHCD	Non Sanctionnable
N°9	Séjours soins palliatifs	Nationale	Séjours ayant des caractéristiques communes	Séjours dans le GHM 23Z02Z Soins palliatifs , avec durée séjour <12 jours et hors GHS 7994 et 5879	Non Sanctionnable

Fait à Bordeaux, le 16 décembre 2025

Le Directeur de l'offre de soins,


Samuel PRATMARTY